

Concours

COOK'N'BURGER 2026

Concours organisé le dimanche 15 novembre 2026
par PALEXPO SA et les restaurants Inglewood, soit la société ENKO HOLDING SA (ci-après
l'"Organisateur")
dans le cadre du Cook'n'Show à Palexpo (ci-après le "Concours")

I. Modalités de participation

1. Modalités d'inscription et de participation

- a. Le Concours est réservé aux amateurs, c'est-à-dire toute personne n'exerçant pas et n'ayant jamais exercé dans le domaine de la restauration, notamment dans la réalisation de burgers. Le participant au Concours (ci-après le "Participant") doit être âgé de 18 ans révolus. En s'inscrivant au Concours, le Participant s'engage d'une part à respecter chaque étape du Concours détaillée dans le présent règlement et d'autre part à se rendre disponible à la date du Concours.
- b. Seules les inscriptions effectuées via le formulaire en ligne seront prises en compte. Lors de l'inscription il sera demandé au Participant son nom, prénom, âge, numéro de téléphone et adresse e-mail.
- c. Le délai d'inscription est le **30 octobre 2026 (inclus)**.
- d. Un accusé de réception de l'inscription sera envoyé au candidat. Ceci ne constituant en aucune manière un droit automatique de participer au Concours. Tout dossier d'inscription incomplet, adressé hors délai ou contenant des informations erronées ou invalides ne sera pas pris en considération. L'Organisateur décide seul et en dernier ressort de l'acceptation des candidats au Concours. **Le processus de sélection des dossiers se terminera le 28 octobre 2026.**
- e. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'adresse courriel erronée ou invalide du candidat ou si, pour des raisons techniques, ce dernier ne recevait pas de confirmation d'inscription.
- f. L'inscription est payante, se monte à CHF 20.- et sera facturée au Participant uniquement si son inscription est retenue.

II. Objet du Concours

1. Tenue du Participant

Lors du Concours, le Participant doit porter une tenue adéquate, c'est-à-dire chaussures fermées et cheveux attachés. Un tablier sera offert par l'Organisateur.

2. Thème et contraintes

- a. Le thème du Concours est **l'élaboration de 4 burgers (identiques)**.
- b. Le Participant disposera de 1h00 pour réaliser sa recette et la présenter au jury.

3. Déroulé du Concours

Sélection des ingrédients

Les ingrédients autorisés pour l'élaboration des burgers seront mis à disposition sur une table centrale. Le Participant disposera d'un temps libre, mais inclus dans l'heure impartie, pour composer son panier personnalisé. Aucun autre ingrédient que ceux mis à disposition sur la table centrale par l'Organisateur ne sera autorisé.

Réalisation des burgers

Les techniques, parfums, formes, etc. sont libres.

Les 4 burgers doivent être terminés et prêts pour la dégustation au terme de la durée de 1h00. Cette durée comprend la phase de choix des ingrédients.

Présentation des burgers

Le Participant devra présenter 4 burgers identiques.

Les burgers seront coupés en deux pour la dégustation des 8 membres du jury.

Le Participant procédera au découpage des burgers qui devra être net et équitable.

Des piques en bois seront mis à disposition par l'Organisateur.

Chaque part de burger devra être dressée sur une planche ou une assiette propre, avec une attention portée sur l'esthétique.

Dégustation

La dégustation par les membres du jury a lieu en présence du Participant qui présentera et expliquera rapidement sa recette.

L'ordre de passage se fera sur la base d'un tirage au sort qui aura lieu lors du briefing.

Respect des consignes

Tout retard ou non-respect du temps imparti pourra entraîner une pénalité ou une disqualification.

Le Participant devra nettoyer la table à l'issue de son passage devant le jury.

Horaires :

15h00 : arrivée des candidats et installation des postes

15h30 : début du Concours

16h30 : fin du Concours

16h35 : dégustation Participant 1

16h40 : dégustation Participant 2

16h45 : dégustation Participant 3

16h50 : dégustation Participant 4

16h55 : dégustation Participant 5

17h00 : dégustation Participant 6

17h05 : dégustation Participant 7

17h10 : dégustation Participant 8

17h15 : délibération du jury

17h35 : remise des prix

4. Jury

Le jury est composé de professionnels du secteur, de représentants de la presse et d'une personne du public. Il est présidé par Messieurs Maïko et Bastien Nicolet, fondateurs des restaurants Inglewood.

5. Critères de notation

Chaque membre du jury pourra remettre 200 points au maximum par Participant.

La note est établie de la manière suivante:

- Technicité 70 points;
- Goût et équilibre des saveurs 70 points;
- Aspect visuel 60 points.

6. Récompense

Le Participant gagnant du Concours Cook'n'burger verra sa création mise à l'honneur dans tous les restaurants du groupe Inglewood: son burger sera désigné "Burger du mois" et proposé à la carte dans l'ensemble des établissements du groupe Inglewood. En plus de cette visibilité, il bénéficiera d'un mois de burgers gratuits dans tous les restaurants Inglewood. Les autres Participants recevront un bon cadeau à utiliser dans le restaurant Inglewood de leur choix.

7. Matériel

a. Matériel sur place, mis à disposition par l'Organisateur :

- Surface au sol: 1,60 m x 2 m;
- 2 prises électriques suisses;
- Un plan de travail d'environ 1,50 m x 80 cm;
- 2 feux à induction;
- 1 plancha;
- Matériel de base (casserole, poêle, couteaux, planche à découper, cul de poule);
- 1 batteur mélangeur multifonction, capacité 5 litres;
- 1 mixeur plongeant 9000 tr/min, longueur du bras 270 mm, longueur totale 570 mm, puissance 250 W.

Tout autre matériel, moule, ustensile, nécessaire à la réalisation de la recette du Participant devra être apporté par ses soins.

8. Force majeure

En cas de survenance de raisons impérieuses ou en cas de force majeure (selon sa définition généralement reconnue en droit suisse), l'Organisateur est en droit de différer la tenue du Concours, d'en abrégier ou d'en prolonger la durée ou de l'annuler, sans que le Participant ne puisse se désister ni prétendre à un dédommagement.

9. Droit à l'image et données personnelles

Chaque Participant accepte d'être filmé(e) et photographié(e) dans le cadre du Concours.

Ces vidéos, prises de sons et photographies seront utilisées par l'Organisateur, directement ou indirectement, sur les différents supports de communication liés au Concours, respectivement au Cook'n'Show (site internet, réseaux sociaux, tout support de communication (papier et/ou digital), etc.). L'utilisation pourra intervenir en tout temps, sans limite de temps après la survenance du Concours. Par conséquent, l'Organisateur pourra conserver, et faire conserver, toute vidéo, prise de son et photographie concernant les Participants pour une durée illimitée et utiliser l'un ou l'autre de ces éléments, sans limite de temps, en rapport avec la promotion du Concours et/ou du Cook'n'Show.

Chaque Participant s'engage à n'apporter aucune restriction ultérieure à la validité de la présente autorisation, notamment du fait de son droit à l'image, sans aucune contreprestation en échange.

Dans le cadre de son inscription, le Participant accepte que les données personnelles communiquées à l'Organisateur soient traitées par l'Organisateur et Palexpo SA pour la mise en œuvre du Concours et en rapport avec la promotion du Cook'n'Show selon ce qui précède.

10. Lieu du Concours et contacts

Lieu du Concours/de la manifestation

PALEXPO
Route François-Peyrot 30
1218 Le Grand-Saconnex
Halle 2 – Événement Cook'n'Show

Contact

Pour toute question et tout renseignement merci de contacter l'Organisateur par e-mail à l'adresse cooknshow@automnales.ch.

Droit applicable et for

L'ensemble des relations sont soumises au droit suisse. En cas de litige, les tribunaux ordinaires du Canton de Genève sont seuls compétents.